

**PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026 A 18H30 A LA MAIRIE**

Sous la présidence de Monsieur Tony BOITELET, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Etaient présents : Harold BAILLEUX, Tony BOITELET, Julie CERVEAU, Corinne CHARLOIS, Christine JOUSSEMET-MATRAT, Didier MATRAT, Nicole MESSAGE, Matis TUPINIER, Joëlle VENOT.

Représentés : Matthias LALIQUE donne pouvoir à Matis TUPINIER

Absent : Bernard SARRAZIN

Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales ; Désignation des représentants auprès du GIP ARNIA ; Dons divers ; Restauration des panneaux du retable de l'Eglise : plan de financement ; Informations du Maire et questions diverses.

Nomination du secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme Harold BAILLEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales

Après mise en place du bureau de vote, le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Compte tenu de la taille de la commune, le conseil municipal doit élire 1 délégué titulaire et 3 suppléants.

Après appel à candidature, Julie CERVEAU est seule candidate au poste de délégué titulaire.

Nombre de votants : 10

Nombre de votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages obtenus : 10

Julie CERVEAU est élue déléguée titulaire au 1er tour.

Après appel à candidature, Joëlle VENOT, Tony BOITELET et Matis TUPINIER sont candidats aux postes de suppléants.

Nombre de votants : 10

Nombre de votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages obtenus :

Joëlle VENOT : 10

Tony BOITELET : 10

Matis TUPINIER : 10

Joëlle VENOT, Tony BOITELET et Matis TUPINIER sont élus suppléants au 1er tour (classement par âge en cas d'égalité de voix).

2. Désignation des représentants auprès du GIP ARNIA

Délibération n°25/2026 : transmise en Préfecture le 23 juin 2026

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Désigne** les délégués suivants pour représenter la Commune au sein du GIP ARNIA :

Délégué titulaire :
Harold BAILLEUX

Délégué suppléant :
Nicole MESSAGE

3. Dons divers

Délibération n°26/2026 : transmise en Préfecture le 23 juin 2026

La commune a reçu 3 chèques de dons :

- L'Association de Chasse Communale d'un montant de 300 € destiné à l'entretien des chemins de Poilly
- Harold BAILLEUX d'un montant de 100 € destiné à l'entretien des chemins de Poilly
- Le Club des Cheveux d'Argent d'un montant de 1 087,82 € destiné aux travaux de l'Eglise de Poilly

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** les chèques de 300, 100 et 1087,82 € et remercie grandement les donateurs.

4. Restauration des panneaux du retable de l'Eglise : plan de financement

Délibération n°27/2026 : transmise en Préfecture le 23 juin 2026

La première phase de conservation préventive des panneaux du retable de l'Eglise consiste à restaurer le support bois, nettoyer et protéger la couche picturale.

À l'issue de cette phase, une étude sera réalisée afin de déterminer les zones de la couche picturale à restaurer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de retenir le devis d'Art et Sciences d'un montant de 11 590 € HT pour le nettoyage et la conservation de la couche picturale.
- **Décide** de retenir le devis d'Olivier Béringuer Conservation d'un montant de 9 040 € HT pour la restauration du support bois.
- **Sollicite** une subvention de 50 % du montant HT auprès de la DRAC et s'engage à faire une demande de travaux préalable
- **Etablit** le plan prévisionnel de financement suivant :

- Subvention DRAC	10 315 €
- Concours « Le plus grand musée de France »	8 000 €
- Don Association Sauvegarde des Monuments de Poilly	1 915 €
- Don Club des Cheveux d'Argent	400 €
- Part communale	0 € HT

Informations du Maire et questions diverses :

- Le Maire informe que l'ancien conseil municipal avait proposé de revoir le loyer de l'épicerie en juin. Après discussion, le conseil fait remarquer que les associations sont essentielles dans notre village et ne souhaite pas demander de loyer tant que l'épicerie fonctionnera sous forme associative.
- Le Conseil Municipal remercie l'association L'Atelier pour l'installation des cendriers muraux dans la cour du Colombier

Ordre du jour épuisé, séance levée à 19h30